


Assurance obligatoire des soins «SanaTel»

Ce qu'il faut savoir

Assuré dans le cadre du modèle alternatif SanaTel, vous avez choisi une assurance moderne et avantageuse, associée à une prestation de conseil médical téléphonique.

Principes

- Vous appelez **Medi24** au numéro gratuit  **0800 726 283** avant toute consultation.
- Un conseiller de santé vous orientera sur les démarches thérapeutiques à entreprendre en fonction du problème de santé que vous avez décrit.
- Ces démarches thérapeutiques peuvent être, par exemple:
 - une consultation chez un médecin généraliste ou spécialiste dans un délai donné;
 - un traitement en automédication.
- Une fois le conseil terminé, vous gardez le libre choix de la démarche à entreprendre.









 **medi24**

Il n'est pas nécessaire d'appeler Medi24:

- en cas d'urgence*;
- pour les contrôles gynécologiques préventifs;
- pour les contrôles et traitements ophtalmologiques.

*Vous devez toutefois annoncer le cas auprès de Medi24 dans les 30 jours suivant l'urgence.

 Non respect répété des principes (plus de deux fois)	Conseils médicaux 24h sur 24  0800 726 283
	Conseils médicaux 24h sur 24  0800 726 283
 Transfert dans le modèle d'assurance standard (perte du rabais de prime)	Conseils médicaux 24h sur 24  0800 726 283